



Commune de Givenchy en Gohelle

62580



CONVENTION DE PRET DE MATERIEL COMMUNAL

Entre les soussignés :

Pierre SENECHAL, Maire de Givenchy en Gohelle, désigné comme le Prêteur

Et

M. _____ domicilié(e) à _____

_____ désigné (e) comme l'Emprunteur,

Il est convenu une convention de prêt de matériel communal suivant :

DESIGNATION	NOMBRE	CONTROLE DEPART	CONTROLE RETOUR	OBSERVATIONS
TABLE (1.50 x 0.80 m)				
CHAISES				
DIVERS				

Article 1 : DUREE

Le prêt du matériel sera consenti pour une durée de _____ jours entiers et consécutifs qui commenceront à courir le _____ et finiront le _____.

Article 2 : CONDITIONS

Le prêt de matériel sera consenti moyennant un don éventuel à effectuer au nom du **Centre Communal d'Action Sociale**. L'emprunteur devra utiliser le matériel uniquement pour son usage personnel et celui de sa famille. Il ne pourra en aucun cas céder celui-ci à un tiers.

L'emprunteur jouira du matériel paisiblement et en bon père de famille sans souffrir qu'il y soit fait de dégradations.

Il le maintiendra en bon état d'entretien et de réparation et devra le rendre tel en fin d'emprunt.

L'emprunteur souffrira sans indemnité tous les travaux de remise en état ou de remplacement du matériel détérioré, quelles que soient leur importance.

L'emprunteur devra s'assurer contre tous les risques auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable.

La prise et le retour du matériel se fera **directement en MAIRIE** sous la responsabilité de Monsieur Patrick POLBOS, responsable des services techniques de la ville de Givenchy en Gohelle.

Prise du matériel le vendredi à 16 heures

Retour le lundi matin à 9 heures IMPERATIVEMENT

Le demandeur

Monsieur Pierre SENECHAL, Maire de GIVENCHY EN GOHELLE, donne un :

Avis favorable

Avis défavorable

A la demande de matériel de M _____ pour la date du _____

Signature de Monsieur le Maire